

# Appel à communications

## Colloque International

### Les 5 P du 2D: Pauvreté, Partenariat, Population, Paix et Prospérité du Développement Durable

FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES D'AGDAL

UNIVERSITE MOHAMMED V

**Le 04 juillet 2019**

RABAT

MAROC

En 1798, Thomas Malthus a publié son ouvrage *Essai sur le principe de la population* dans lequel il annonce que l'augmentation du taux de reproduction va avoir pour conséquence une augmentation de la population mondiale. La capacité de production étant inférieure aux besoins du nombre de personnes à nourrir, la famine et la mort sont inévitables. Selon lui, au lieu de lutter contre les pénuries en proposant des innovations ou en prônant une certaine modération, le mécanisme d'ajustement mis en place sera responsable d'une augmentation du taux de mortalité dû aux contraintes environnementales.

Dans son ouvrage *Effondrement-Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* (2009), Jared Mason Diamond montre comment les destructions de l'environnement ont contribué à l'écroulement de certaines civilisations. Ainsi il s'est intéressé à la disparition de certaines civilisations et surtout celle de l'empire Maya. Il démontre comment ces derniers ont coupé les arbres jusqu'au sommet des collines pour leur constructions, tout en pratiquant la culture intensive du maïs. Les conséquences de ces choix ont été déterminantes pour les Mayas : « Cette déforestation a libéré des terres acides qui ont ensuite contaminé les vallées fertiles, tout en affectant le régime de pluies. Finalement, entre 790 et 910, la civilisation maya du Guatemala, qui connaissait l'écriture, l'irrigation, l'astronomie, construisait des villes pavées et des temples monumentaux, avec sa capitale, Tikale, de 60 000 habitants, disparaît. Ce sont 5 millions d'habitants affamés qui quittent les plaines du sud, abandonnent cités, villages et maisons. Ils fuient vers le Yucatan, ou s'entre-tuent ».

Cet exemple permet de mieux comprendre les liens existant entre le développement, la disparition des sociétés et la gestion des ressources naturelles par ces civilisations passées.

Les enjeux environnementaux du 21<sup>ème</sup> siècle sont nombreux : changement climatique, pénurie des ressources, raréfaction des énergies fossiles, atteinte à la biodiversité, etc. Les experts de l'ONU et de l'OCDE pointent du doigt les conséquences qui peuvent exister entre certains de ces enjeux. Ainsi les liens entre urbanisation, augmentation de la population mondiale et changement climatique sont réels et pourraient s'avérer meurtriers.

Depuis 2010, l'ONU a fait de l'accès à l'eau et à l'assainissement un droit humain. Le décalage entre l'accroissement de la demande et la quantité limitée des ressources constitue un autre type de menace. D'après les Nations Unies, près d'1,2 milliard de personnes, soit presque un cinquième de la population mondiale, vit dans une zone où l'eau fait physiquement défaut et 500 millions de personnes sont menacées du même sort. 1,6 milliard de personnes supplémentaires, soit presque un quart de la population mondiale, est confrontée à une pénurie d'eau de type économique (les pays ne disposent pas des infrastructures nécessaires pour utiliser l'eau des rivières et des nappes phréatiques). Ces

données alarmantes permettent d'attirer l'attention sur le fait que presque la moitié de la population mondiale vit dans des régions où le stress hydrique est d'un niveau modéré à élevé.

D'après les données des Nations Unies, ce sont l'Afrique et l'Asie qui souffrent le plus du manque de systèmes d'accès à l'eau et d'assainissement dans les zones urbaines. Jusqu'à 50% des populations urbaines d'Afrique et 75% des populations urbaines d'Asie ne disposent pas d'un accès correct à l'eau. Toujours selon l'ONU, 90% des eaux usées et 70% des déchets industriels des pays développés sont déversés dans la nature sans aucun traitement.

Sur la question du lien entre la dégradation de l'environnement et la sécurité, le conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 20 juillet 2011 une déclaration sur les implications du changement climatique sur la paix et la sécurité internationale. Cette déclaration met l'accent notamment sur la crainte que les effets préjudiciables éventuels des changements climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales.

Pour répondre à ces menaces et ces enjeux, la communauté internationale a pris plusieurs initiatives et surtout avec l'achèvement des objectifs mondiaux de développement à la fin de l'année 2015. En effet elle a adopté le 25 septembre 2015 un programme visant l'amélioration de la vie des populations et la protection de la planète pour les générations futures. Ainsi, six points clefs ont été proposés pour structurer et consolider ce programme, à savoir :

1. Dignité : en finir avec la pauvreté et renforcer la lutte contre les inégalités ;
2. Êtres humains : garantir à tous l'accès à la santé et au savoir et donner toute leur place aux femmes et aux enfants ;
3. Prospérité : développer une économie forte qui profite à tous et favorise le changement ;
4. Planète : protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures ;
5. Justice : favoriser l'édification de sociétés sûres et pacifiques et la mise en place d'institutions solides ;
6. Partenariat : faire jouer la solidarité mondiale au service du développement durable.

Le comité scientifique du colloque accueillera avec intérêt les communications se rapportant aux thèmes de recherche suivants :

**Thème 1 : Pauvreté** : moyens d'élimination de la pauvreté, mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, accès des pauvres, des démunis et des personnes vulnérables aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à de nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro finance, renforcement de la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental ;

**Thème 2 : Faim et Sécurité Alimentaire** : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire la nutrition et développer l'agriculture durable ;

**Thème 3 : Accès à la santé** : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

**Thème 4 : Education de Qualité** : accès à l'éducation et possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie ;

**Thème 5 : Egalité entre les sexes** : formes de discrimination et formes de violence à éliminer à l'égard des femmes et des filles, égalité des sexes en promouvant l'autonomisation des femmes et des filles

**Thème 6 : Eau salubre et assainissement** : mettre en place les outils nécessaires pour garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et gestion durable des ressources en eau ;

**Thème 7 : Energies renouvelables** : accès pour tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre ;

**Thème 8: Accès à des Emplois Décents** : croissance économique soutenue, partagée et durable, plein emploi productif et un travail décent pour tous ;

**Thème 9 : Innovation et Infrastructures** : infrastructure résistante, industrialisation durable profitant à tous et encourageant l'innovation ;

**Thème 10: Réduction des Inégalités** : réduction des inégalités entre les pays et en leur sein ;

**Thème 11 : Villes et Communautés Durables** : des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables ;

**Thème 12: Consommation Responsable** : modes de consommation et de production durables ;

**Thème 13 : Changement climatique** : mesures de lutte contre les changements climatiques et leurs répercussions ;

**Thème 14: Faune et Flore** : prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;

**Thème 15 : Justice et Paix** : avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes ;

**Thème 16: Partenariats pour les Objectifs Mondiaux** : partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

## Modalités de soumission

### Intention de communication

- Les intentions de communication préciseront la problématisation et l'intérêt de la recherche, le cadre théorique, la méthodologie et les résultats obtenus ou envisagés.
- Les intentions de communications doivent être rédigées sous **format Word uniquement** (pas de pdf) selon le format du texte intégral ci-dessous.
- Les intentions de communications ne doivent pas dépasser **2 pages maximum**.

### Texte intégral

- Les communications seront rédigées sous format **Word** uniquement (pas de pdf), en Times New Roman **12**, sur format **A4**, avec numérotation des pages, des marges haute, basse, droite et gauche de **2,5 cm**, alignement justifié et un interlignage de **1,5**.
- Les communications ne doivent pas dépasser **20 pages maximum** (sans compter les notes, graphiques, tableaux, figures, références, annexes, bibliographie et les deux pages de garde).
- Les titres et sous-titres respecteront la hiérarchie suivante :  
Titre principal : centré, gras, Times New Roman **16**  
1. Justifié, Gras, Minuscules, Times New Roman **14**  
1.1. Justifié, Gras, Minuscules, Times New Roman **12**  
1.1.1. Justifié, Italiques, Minuscules, Times New Roman **12**
- Les pages seront numérotées en **bas au centre** sous le format 1, 2..
- Les notes bibliographiques seront en **bas de page** (en interligne simple, times new roman 10).
- La **1<sup>ère</sup> page** de garde contient le titre de la communication, **l'axe du Colloque** dans lequel elle s'inscrit, le prénom et nom de (ou des) auteur(s) avec leur fonction et le nom de leur institution ainsi que les coordonnées complètes de l'auteur ou des auteurs principaux (adresse postale, courriel).

- La 2<sup>ème</sup> page de garde contient le titre de la communication en français et en anglais, **un résumé de 250 mots maximum en français et en anglais et les mots clefs** (5 au maximum).
  - Le **texte principal** sera suivi des annexes, des renvois numérotés de façon continue, des tableaux (numérotés) et des figures (numérotées) à intégrer dans le texte. La place des tableaux et figures sera indiquée dans le texte.
  - Références bibliographiques sont rappelées en **fin de document** par ordre alphabétique des auteurs présentées selon les normes suivantes :
    - Pour un article: Nom de l'auteur et initiale du prénom (date de publication). « *Titre de l'article* », *Titre de la revue*, vol. x, n° x, mois de publication, p. x-y, (exemple : Koenig G. (1996). « Karl. E. Weick », *Revue française de gestion*, vol. 39, n° 108, mars-mai, 57-70.).
    - Pour un ouvrage : Nom de l'auteur et initiale du prénom (date de publication). Titre de l'ouvrage, Editeur, Lieu d'édition (exemple : Mintzberg H. (1994). *Grandeur et décadence de la planification stratégique*, Dunod, Paris).
    - Pour un chapitre dans un livre : Mettam, G. R., and Adams, L. B., *How to prepare an electronic version of your article*, In: B. S. Jones, and R. Z. Smith (Eds.), *Introduction to the electronic age*, New York: E-Publishing Inc, pp. 281-304, 1994.
    - Pour un document sur internet : Stiglitz, J. (date de consultation : 07 août 2001). *What I Learned at the World Economic Crisis. the Insider*. [en ligne]. URL : <http://thenewrepublic.com/041700/stiglitz041700.html>
  - Les communications peuvent être soumises en **français, en anglais ou en arabe**.
  - Les communications, relevant des divers champs disciplinaires des sciences économiques, de gestion, juridiques, humaines et sociales, peuvent porter sur des aspects théoriques ou empiriques et s'inscrire dans un ou plusieurs des axes proposés.
- Les propositions de communications devront être envoyées, sous format **Word uniquement** par courrier électronique, le **30 avril 2019** au plus tard impérativement à l'adresse électronique suivante: **cipedd019@gmail.com**
- Le fichier envoyé doit être nommé comme suit : **initiale(s) du prénom et nom complet** de l'auteur ou du premier auteur en cas de travail collectif.

## Valorisation des actes du colloque

Toutes les communications présentées au colloque seront publiées soit dans l'une des revues partenaires du colloque après leur validation par le comité scientifique soit dans un ouvrage collectif.

## Comité d'organisation

- Pr. Mohammed Zakaria ABOUDDAHAB (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Noureddine ABDELBAKI (l'Université Ibn Tofail, Kénitra)
- Pr. Jalila AIT SOUDANE (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Saad BENBACHIR (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Aomar BOUSLIHIM (Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs)
- Pr. Mohammed EL HADDAD (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Abdenbi EL MARZOUKI (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Zakaria FIRANOU (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Abdelkrim KANDROUCH (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Mohammed LAHBOUS (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Faissal OUARDI (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr. Mourad TAHOURI (Université Mohammed V de Rabat)
- Pr Rachid ZAMMAR (Université Mohammed V de Rabat)

## Comité de pilotage

- Pr. Saad BENBACHIR (Université Mohammed V de Rabat, Maroc)
- Pr. Mohammed EL HADDAD (Université Mohammed V de Rabat, Maroc)
- Pr. Mohammed LAHBOUS (Université Mohammed V de Rabat, Maroc)
- Pr. Rachid ZAMMAR (Université Mohammed V de Rabat, Maroc)

## Comité scientifique

- Pr Nouredine ABDELBAKI, Université Ibn Tofail, Kénitra
- Pr Mustapha ACHIBANE, Université Ibn Tofail, Kénitra
- Pr Redwan ACHOUR, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Jalila AIT SOUDANE, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Boualem ALIOUAT, Université Côte d'Azur, France
- Pr Hindou BADDIH, Université Ibn Tofail, Kénitra
- Pr Mohamed BEHNASSI, Université Ibn Zohr, Agadir
- Pr Rim BENABDESLAM, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Saad BENBACHIR, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Mustapha BENMAHANE, Université Chouaib Doukkali, El Jadida
- Pr Ahmed BOUDRAA, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Aomar BOUSLIHIM, Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs, Salé
- Pr Ratiba BOUSSEN, Université Mohammed V de Rabat
- Dr Gopi CHANDRAN, Gujarat Energy Research and Management Institute (GERMI), India
- Pr Abdellatif EDDAKIR, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès
- Pr Absessalam EL BAKKALI, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Mohammed EL HADDAD, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Mohammed Yassine EL HADDAD, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Abdelkbir EL OUIDANI, Université Ibn Zohr, Agadir
- Pr Abdenbi EL MARZOUKI, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Zakaria FIRANOU, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Mathurin FOUNANOU, Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
- Dr Said IZRAR, Direction des Eaux et de l'Assainissement des collectivités locales, Rabat
- Pr Faïz GALLOUJ, Université de Lille, France
- Dr Niels HAHN, University of London, United Kingdom
- Pr Mamadou Abdoulaye KONTE, Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
- Pr Mohammed LAHBOUS, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Anissa LEHADIRI, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Driss MAFAMAN, Université Mohammed V de Rabat
- Dr Mohammed MAKTIT, Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable, Rabat
- Pr Hadj NEKKA, Université d'Angers, France
- Pr Elhadji Abdoul Aziz NDIAYE, Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
- Dr Cheikh Tidiane NDIAYE, Université Gaston Berger de Saint Louis, Sénégal
- Pr Meriem OBADA, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Hicham OUKIL, Université Ibn Tofail, Kénitra
- Pr Lahcen OUBDI, Université Ibn Zohr, Agadir
- Pr Ahmed OUEDGHIRI, Université MOHAMMED V de Rabat
- Dr Olaf POLLMANN, North-West University, South Africa
- Pr Mohamed RAJAA, Université Abdelmalek Essaadi, Tétouan
- Pr Mohamed Anas SERGHINI, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Abdellatif TAGHZOUTI, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès

- Pr Omar TAOUAB, Université Ibn Tofail, Kénitra
- Pr Nadia TOUHAMI, Université Ibn Tofail, Kénitra
- Pr Mohammed YAOUHI, Université Mohammed V de Rabat
- Dr Sanni YAYA, University of Ottawa, Canada
- Pr Rachid ZAMMAR, Université Mohammed V de Rabat
- Pr Driss ZANATI, Université Abdelmalek Essaadi, Tétouan

## Dates à retenir

30 avril 2019 : date limite d'envoi des intentions de communications

10 mai 2019: notification aux auteurs

1 juin 2019 : réception des textes complets des communications acceptées

04 juillet 2019 : déroulement du colloque

Fin mars 2020 : publication des actes sous forme d'ouvrage collectif et/ou dans les revues partenaires du colloque

## Logistique

Les frais de transport et de séjour sont à la charge des participants

## Contacts & informations utiles

Pr Mohammed LAHBOUS : 06 66 29 93 79

Pr Rachid ZAMMAR : 06 61 14 60 80

Lieu : Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales d'Agdal

Adresse : Avenue des Nations-Unies, B.P. 721 Agdal - Rabat - MAROC

Tél. : 00212 537 77 27 32

Fax. : 00212 537 77 26 16

Email : [cipedd019@gmail.com](mailto:cipedd019@gmail.com)

Site web: <http://www.um5.ac.ma/cipedd19/>